



Région de Bruxelles-Capitale  
**MESURES PARTICULIERES DE PUBLICITE**  
**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (64/2017)**  
**DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME**

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : Rue Baron Roger Vander Noot 21.

Identité du demandeur : Monsieur et Madame Benoit et Heidi Nis & Sebrechts.

Objet de la demande de permis d'urbanisme n° 16-43317-2017 : Construire une habitation unifamiliale

Zone : PRAS : zone d'habitation à prédominance résidentielle, en partie en zone classée et en zone de protection du Plateau Avijl + PPAS : N°9 - Wansijn - AR 20/05/1954

Motifs principaux de l'enquête :

dérogation à l'art.5 du titre I du RRU (hauteur de la façade avant)

application de l'art. 155 §2 du COBAT (dérogation au PPAS N°9 : - les prescriptions graphiques : alignement et limites extrêmes des bâtisses ; - l'alignement en façade avant et arrière, raccord selon le plan mitoyen pour les corniches et toitures ; - la profondeur de bâtisse (max. 10 m pour une maison d'angle) ; - la distance latérale entre la limite de parcelle et la construction (min. 5,5m) ; - l'inclinaison de la toiture (de 40 à 45°) - les matériaux : tuiles et briques de teinte rouge)

dérogation à l'art.11 du titre I du RRU (aménagement de la zone de recul)

dérogation à l'art.3 du titre I du RRU (implantation de la construction - mitoyenneté)

dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture - hauteur)

application de la prescription particulière 1.5.2° du PRAS (modifications des caractéristiques urbanistiques des constructions)

application de la prescription particulière 25.1. du PRAS (actes et travaux ayant pour objet la création ou la modification de l'aménagement des voiries et itinéraires des transports en commun)

L'enquête publique se déroule du **20/03/2017** au **18/04/2017** inclus.

La réunion de la commission de concertation est fixée au **mercredi 03 mai 2017** (heure à déterminer), en la salle du Conseil communal sise : Place Jean Vander Elst 29 (1<sup>er</sup> étage).

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la demande peut être consulté à l'administration communale, service de l'Urbanisme, 25 Rue Auguste Danse, au rez-de-chaussée :

- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures

- le mardi soir entre 17 heures et 20 heures

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues à l'administration communale, service de l'Urbanisme à l'adresse ci-dessus, le matin entre 9 heures et 12 heures ou sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02/852.94.20.

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées :

- par écrit au collège des Bourgmestre et échevins au plus tard le **18/04/2017**, à l'adresse suivante : place Jean Vander Elst 29 à 1180 Bruxelles.

- au besoin oralement, pendant l'enquête publique, auprès de l'agent désigné à cet effet à la maison communale, le mercredi entre 9 heures et 11 heures 30.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut faire valoir ses observations et/ou réclamations et/ou **demander par écrit au collège des bourgmestre et échevins à être entendue par la commission de concertation.**

Toute personne peut assister à l'audition publique destinée à présenter le projet à la maison communale le **mercredi 03 mai 2017**. L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 8 jours avant la séance de la commission.

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la Commune sur ledit dossier.

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,  
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,  
Marc COOLS

A Uccle, le 20/03/2017.  
Le Bourgmestre,  
Armand DE DECKER